

Distribution limitée

WHC-99/CONF.204/7  
Paris, le 28 avril 1999  
Original : Anglais / Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-troisième session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X  
5 - 10 juillet 1999**

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

## **RESUME**

Le Bureau examine les propositions d'inscription pour lesquelles il formule des recommandations au Comité, selon les quatre catégories suivantes:

- a) biens qu'il recommande pour inscription sans réserve;
- b) biens qu'il ne recommande pas pour inscription;
- c) biens dont les dossiers doivent être renvoyés à l'Etat partie concerné dans l'attente d'information ou de documentation nécessaire;
- d) biens dont l'examen devrait être différé en raison du fait qu'une évaluation ou une étude plus approfondie est nécessaire.

Il est de coutume que le document sur les propositions d'inscription soumette les biens dans le même ordre alphabétique (anglais) et en suivant le libellé de l'ICOMOS et de l'UICN. Le libellé original a été modifié dans certains cas, à la suite des résultats des missions d'évaluation et des discussions avec les Etats parties concernés. Les Etats parties ont tout le loisir de s'exprimer sur le changement de libellé.

Le Comité a "demandé que le Bureau lorsqu'il étudiera les nouvelles propositions d'inscription à ses prochaines sessions, prenne en compte le débat de la vingt-deuxième session du Comité sur l'établissement d'une Liste du patrimoine mondial représentative". Ce débat est reflété dans la section IX, paragraphes 1 à 21 du Rapport de la 22e session du Comité (Annexe I).

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Nom du bien</b>	<b>Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription (conformément à l'Article 11 de la Convention)</b>
<b>A. Propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial</b>		
<b>A.1 Nouvelles propositions d'inscription</b>		
937	La presqu'île Valdés	Argentine
892	La côte de de la découverte du Brésil	Brésil
893	Paranapiacaba – Ensemble des aires naturelles protégées et des principaux paysages	Brésil
894	Le complexe de la lagune estuaire de l'Iguape – Cananéia – Paranaguá	Brésil
828	Zone de conservation de Guanacaste	Costa Rica
839 Rev	Parc national Alejandro de Humboldt	Cuba
889	Système de terrasses marines du Cap Cruz et Maisi	Cuba
955	Parc national de Lorentz	Indonésie
909	Parco Nazionale Del Gran Paradiso	Italie
652 Rev	Parc national de la rivière souterraine de St. Paul	Philippines
934	Forêt Laurifère de Madère	Portugal
900	Le Caucase de l'Ouest	Fédération de Russie
914	Le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie	Afrique du Sud
898	La haute côte	Suède
951	La grotte de Phong Nha	Viet Nam

**A.2 Proposition d'inscription d'un bien naturel différée pour laquelle un complément d'information a été reçu**

686 Rev Parc de conservation de Miguasha Canada

**A.3 Extension d'un bien naturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**

33-627 Bis La forêt de Belovezhskaya Pushcha/  
Bialowieza – Extension Bélarus/ Pologne

**B. Propositions d'inscription de biens mixtes sur la Liste du patrimoine mondial**

**B.1 Nouvelles propositions d'inscription**

917 La région des montagnes Bleues Australie

911 Mount Wuyi Chine

908 Isole Eolie (Les Iles Eoliennes) Italie

417 Rev Ibiza, biodiversité et culture Espagne

**B.2 Proposition d'inscription d'un bien différée pour laquelle un complément d'information a été reçu**

769 Rev Bassin d'Ubs Nuur Mongolie / Fédération de  
Russie

**C. Propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial**

**C.1 Nouvelles propositions d'inscription**

936 Area Arqueológica y Natural, Alto Río  
Pinturas – Santa Cruz Argentine

931 Ville de Graz - Centre historique Autriche

943 Beffrois flamands Belgique

851 Rev	Sarajevo - Symbole unique de multiculture universelle et ville ouverte	Bosnie-Herzégovine
946	Le vieux Mostar - Un pont entre deux mondes	Bosnie-Herzégovine
890	Centre historique de la ville de Diamantina	Brésil
912	Sculptures rupestres de Dazu – les sculptures à flanc de montagne de Beishan, Baodingshan, Nanshan, Shizhuanshan et Shimenshan	Chine
901	Château de Litomyšl	République tchèque
840 Rev	Vallée de Vinales	Cuba
863	Centre historique de Santa Ana des Rivières de Cuenca	Equateur
579 Rev	Site funéraire de l'âge du bronze de Sammallahdenmäki	Finlande
932	Ancienne juridiction de Saint-Emilion	France
933	Le Val de Loire entre la Maine et Sully-sur-Loire	France
536 Rev	Cathédrale Saint-Maurice et Sainte-Catherine à Magdebourg	Allemagne
896	Museumsinsel (île des musées)	Allemagne
897	La Wartburg	Allemagne
941	Sites archéologiques de Mycènes et de Tirynthe	Grèce
942	Le centre historique (Chora) avec le monastère de Saint-Jean "le théologien" et la grotte de l'Apocalypse sur l'île de Patmos	Grèce
474 Rev	Parc national de l'Hortobágy	Hongrie
944	Darjeeling Himalayan Railway	Inde
945	Gare Victoria (Gare Chhatrapati Shivaji)	Inde
907	Villa Adriana	Italie
913	Sanctuaires et temples de Nikko	Japon

891	Les fortifications portuaires de Malte	Malte
895	Zone de monuments historiques de la ville de Campeche et son système de fortifications	Mexique
939	La zone de monuments archéologiques de Xochicalco	Mexique
938	Paysage culturel de Sukur	Nigéria
885	Centre historique de Shakhrisyabz	Ouzbékistan
899	Droogmakerij de Beemster (Le polder de Beemster)	Pay-Bas
952	Le sanctuaire archéologique de Pachacamac	Pérou
502 Rev	La ville historique de Vigan	Philippines
905	Kalwaria Zebrzydowska : ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage	Pologne
902	Le centre historique de Sighisoara	Roumanie
903	Le monastère de Neamt – L’église de l’Ascension de Jésus	Roumanie
904	L’ensemble “Eglises en bois de Maramures”	Roumanie
906	Les forteresses daces des monts d’Orastie	Roumanie
910	Parc national de la forteresse de Brimstone Hill	Saint-Kitts-et-Nevis
915	Les sites des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs	Afrique du Sud
916	Robben Island	Afrique du Sud
929	San Cristóbal de La Laguna	Espagne
930	El Palmeral de Elche y sus tradiciones (Misteri)	Espagne
884	Trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzone	Suisse
940	Centre ville historique de Paramaribo	Suriname

886	Parc national historique et culturel de l'"Ancienne Merv"	Turkménistan
948	Vieille ville de Hoi An	Viet Nam
949	Sanctuaire de My Son	Viet Nam

**C.2 Propositions d'inscription de biens différées pour lesquelles un complément d'information a été reçu**

625	Château de Mir (château des Radziwill)	Bélarus
756	Ligne ferroviaire à aiguillage Kysuce-Orava	Slovaquie
514 Rev	Le coeur néolithique des Orcades	Royaume Uni

**C.3 Extension de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial**

532 Ter	Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin - Extension	Allemagne
733 Bis	Les résidences des ducs d'Este dans le delta du Pô (extension de Ferrare : ville de la Renaissance)	Italie
596 Bis	Sites villageois avec églises fortifiées de Transylvanie (extension de Biertan et son église fortifiée)	Roumanie

**C.4 Extension d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour approbation du Bureau**

868	Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France	France
-----	---	--------

## Annexe 1

### IX. SUITE A DONNER AU TRAVAIL DE L'ORGANE CONSULTATIF DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**IX.1** A sa vingtième session en décembre 1996, le Comité a demandé un audit financier du Fonds du patrimoine mondial pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 et une évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial. De plus, le Comité a créé un Organe consultatif "pour mettre en œuvre la proposition adoptée par le Comité d'évaluer la manière dont le Centre du patrimoine mondial a assisté le Comité dans l'application de la Convention du patrimoine mondial."

**IX.2** A sa vingt et unième session en décembre 1997, le Comité a demandé que l'Organe consultatif étudie les quatre questions qui suivent et présente un rapport à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau :

1. Questions techniques
2. Communication et promotion
3. Evaluation de la gestion administrative et audit financier
4. Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et Directives pour la collecte de fonds.

**IX.3** Une réunion de l'Organe consultatif s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 29 et 30 avril 1998. Conformément à la décision de l'Organe consultatif en décembre 1997, des rapports de référence sur chacune des quatre questions ont été préparés par des membres désignés de l'Organe consultatif. Ces rapports de référence ont formé la base des délibérations de l'Organe consultatif au cours de sa réunion d'avril 1998.

**IX.4** Le Rapport du Rapporteur de la réunion de l'Organe consultatif a été adopté le 24 juin 1998 et discuté ensuite par la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial. A sa vingt-deuxième session, le Bureau a étudié le rapport du Rapporteur de l'Organe consultatif et a fait des recommandations spécifiques au Comité du patrimoine mondial. Certaines des recommandations du Bureau ont exigé un important suivi de la part du Centre du patrimoine mondial et des organes consultatifs ainsi que des membres de l'Organe consultatif.

**IX.5** Le Président a remercié le Pr Francioni (Italie), d'avoir assuré la direction de l'Organe consultatif en 1998. Il a également remercié les membres de l'Organe consultatif – l'Australie, le Bénin, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, le Liban, Malte, le Mexique et le Zimbabwe. Il a également remercié la Grèce de sa contribution au travail de l'Organe consultatif. Il a observé que l'on pouvait se féliciter du travail intensif réalisé sur les questions complexes posées à l'Organe consultatif.

### QUESTIONS TECHNIQUES

**IX.6** La déléguée de l'Australie, qui avait préparé un document de référence pour la réunion de l'Organe consultatif en avril, a informé le Comité que les questions techniques

suivantes ont été étudiées par l'Organe consultatif à la demande de la vingt et unième session du Comité :

- (a) l'application des critères culturels (i) et (vi);
- (b) l'examen de l'authenticité ;
- (c) le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial ; et
- (d) la mise en œuvre de la Stratégie globale.

**IX.7** La déléguée de l'Australie a informé le Comité des délibérations de l'Organe consultatif et a également mentionné certaines des principales conclusions de la Réunion d'experts sur la Stratégie globale pour le patrimoine mondial culturel et naturel, tenue à Amsterdam, Pays-Bas, en mars 1998 (document d'information WHC-98/CONF.203/INF.7). Elle a reconnu que la discussion sur l'utilisation des critères culturels (i) et (vi) et sur le texte de l'authenticité avait bénéficié de contributions écrites de la Grèce, de Malte et du Zimbabwe. La contribution de Malte avait proposé des orientations plus détaillées pour une application plus stricte du critère culturel (i). La contribution du délégué du Zimbabwe était centrée sur la compréhension différente de l'authenticité dans un contexte africain par rapport à un contexte universel. Sa contribution se référait également au caractère inséparable de patrimoine naturel et culturel en Afrique. Tout en notant qu'aucun changement n'avait été proposé pour les critères culturels (i) et (vi), il a été jugé nécessaire de suggérer de les utiliser de manière restreinte et de mieux en définir l'utilisation. Elle a suggéré que les organes consultatifs puissent souhaiter étudier les conditions de qualification utilisées pour l'application des critères culturels (i) et (vi) dans le cadre de leur travail de proposition de révisions pour la Section I des Orientations.

**IX.8** La déléguée de l'Australie a ensuite mentionné les débats sur l'examen de l'authenticité et l'application des conditions d'intégrité. Pour l'authenticité, les débats s'étaient centrés sur la nature de l'authenticité telle que présentée dans la Déclaration de Nara sur l'authenticité. La déléguée de l'Australie a souligné deux points qui avaient émergé des discussions. Elle a d'abord insisté sur la nécessité de plus de rigueur pour éviter une restauration excessive. Elle a également mentionné la nécessité de comprendre le lien entre l'authenticité et la valeur culturelle. A cet égard, elle a exprimé le point de vue dominant de la réunion d'Amsterdam selon lequel il faudrait définir des dispositions sur l'authenticité pour chacun des critères utilisés pour justifier l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. Par ailleurs, elle a noté que lors de la définition de nouvelles dispositions sur l'authenticité et l'intégrité, il faudrait également se référer aux contextes géo-culturels.

**IX.9** La déléguée de l'Australie a fait allusion à la recommandation de la vingt-deuxième session du Bureau tenue à Amsterdam qui avait demandé, conformément aux discussions de la réunion d'experts sur la Stratégie globale tenue à Amsterdam, que l'on réalise un travail complémentaire pour répartir les thèmes culturels en sous-thèmes définis en 1954 par la réunion d'experts sur la Stratégie globale qui aideraient à la détermination des lieux types sur ou sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Le Bureau avait demandé que ce travail reconnaisse le caractère inséparable du patrimoine naturel et culturel. La déléguée de l'Australie a observé que

s'agissant du patrimoine naturel, un certain nombre d'études thématiques ont été menées par l'UICN dans un contexte mondial. Elle a toutefois noté que les études de l'ICOMOS semblaient davantage fondées sur des types de biens plutôt que sur des thèmes culturels.

**IX.10** La déléguée du Canada a fait un bref rapport sur la réunion de Stratégie globale tenue à Amsterdam en mars 1998. Elle a rappelé aux membres du Comité qu'à la suite de la réunion d'experts sur le patrimoine naturel qui s'est tenue au Parc de la Vanoise en 1996, la vingtième session du Comité avait demandé à des experts du patrimoine naturel et culturel de se réunir pour étudier véritablement en commun et débattre de la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible et représentative*. Elle a informé le Comité que la réunion d'Amsterdam avait abordé quatre points principaux – (i) l'application des conditions d'intégrité par rapport à l'examen de l'authenticité ; (ii) la question d'un ensemble de critères unifié ou harmonisé ; (iii) la notion de valeur universelle exceptionnelle et son application dans différents régionaux et culturels; et, (iv) la crédibilité de la Convention et sa mise en œuvre.

**IX.11** La déléguée du Canada a renvoyé le Comité aux recommandations formulées dans le rapport de la réunion d'Amsterdam pour que (i) les critères existants du patrimoine culturel et naturel soient réunis en un seul ensemble pour mieux refléter le continuum nature-culture (tableau 2 du document d'information WHC-98/CONF.203/INF.7) ; et (ii) les conditions d'intégrité (pour inclure la référence à la notion d'authenticité) soient appliquées à la fois au patrimoine culturel et naturel (tableau 3 du document d'information WHC-98/CONF.203/INF.7). Elle a noté que les experts avaient demandé à la réunion d'Amsterdam que la Liste du patrimoine mondial illustre toute la diversité du patrimoine naturel et culturel et les rapports exceptionnels entre l'homme et l'environnement.

**IX.12** S'agissant de la notion de valeur universelle exceptionnelle, la déléguée de l'Australie a informé le Comité que les experts à la réunion d'Amsterdam avaient recommandé une approche plus thématique et régionale de son interprétation à partir de grands thèmes et de sous-thèmes. Le groupe d'experts avait noté que la mise en œuvre de la Stratégie globale fondée sur une approche thématique et régionale serait appliquée pour combler les lacunes de la Liste du patrimoine mondial. Le groupe d'experts avait reconnu que des progrès sensibles avaient été accomplis à cet égard mais avait recommandé de prendre des mesures pour accélérer son application.

**IX.13** S'agissant de la crédibilité de la Convention et de sa mise en œuvre, la déléguée du Canada a constaté que les experts réunis à Amsterdam avaient souligné que l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas un fait isolé mais s'inscrit dans un processus permanent de protection des valeurs qui fondent l'inscription du site. Le délégué du Zimbabwe a informé le Comité des débats sur la crédibilité de la Convention et sa mise en œuvre qui ont eu lieu à la réunion d'experts d'Amsterdam. Il s'est référé aux détails de cette discussion présentée au tableau 7 du document WHC-98/CONF.203/INF.7. Il a noté que le groupe de travail sur la crédibilité lors de la réunion d'Amsterdam avait insisté sur le fait que le fondement de la crédibilité de la Liste du

patrimoine mondial est le suivi rigoureux des biens et l'engagement politique des Etats parties envers leur protection.

**IX.14** En ce qui concerne l'application des critères culturels (i) et (vi), le Comité n'a pas suggéré de révisions. Un certain nombre de membres du Comité ont cependant suggéré d'exiger une meilleure compréhension de l'application de ces deux critères et qu'un texte explicatif pourrait être formulé pour aider à cet égard. Il a été noté que lors de l'application du critère culturel (i), par exemple pour les sites d'art rupestre, il a été important d'aller au-delà de la référence au "chef-d'œuvre du génie créatif humain" au contexte de paysage qui est inséparable de la signification et de l'articulation préhistorique du paysage. Il a été noté que l'utilisation d'autres critères culturels et des trois catégories de paysages culturels était important à cet égard. Un certain nombre de délégués et l'ICCRROM ont insisté sur la nécessité de parachever le travail sur la réunion des critères naturels et culturels et de définir plus clairement la manière de les utiliser.

**IX.15** Plusieurs délégués ont mentionné les différentes applications régionales de la notion d'authenticité. La déléguée de la Grèce a fait une déclaration qui se trouve en Annexe VIII.

**IX.16** Pour ce qui est de l'équilibre de la Liste, le Comité a souligné qu'il était moins utile de se référer simplement aux nombres de biens sur la Liste que d'évaluer les expressions de la diversité culturelle et naturelle et des thèmes culturels et naturels des différentes régions représentées sur la Liste. Alors que certains délégués ont noté qu'il y avait des obstacles à la représentation sur la Liste dans certaines régions et pays (en raison, par exemple, de la méconnaissance de la Convention ou de capacité technique et financière, etc.), d'autres ont mentionné le grand nombre de propositions d'inscriptions présentés chaque année au Comité du patrimoine mondial. Un certain nombre de délégués ont noté que la décision par le Comité concernant les propositions d'inscription sont parfois sans rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie globale comme on l'a vu avec le grand nombre de sites européens que le Comité a inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session. Il a également été noté que les intérêts des autorités nationales pouvaient différer des objectifs de la Stratégie globale pour ce qui est de l'inscription de biens sur la Liste. Actuellement, le travail de la Convention est hautement respecté dans de nombreux pays mais les pressions sont importantes sur l'ensemble du système.

**IX.17** Dans ce contexte, la nécessité a été soulignée de passer des recommandations à l'action et d'une perspective politique, essentiellement basée sur deux aspects: l'urgence de répondre à l'attente légitime d'un bon nombre de pays pour les aider à présenter des dossiers de leurs sites; et également la nécessité pour certains autres pays de limiter volontairement leurs ambitions. Le délégué de la France a exprimé son inquiétude devant le décalage entre les réflexions utiles sur l'équilibre de la Liste et les décisions prises par le Comité, soulignant que la crédibilité de ce dernier était en jeu. Il a insisté sur l'importance de veiller à ne pas perpétuer ce déséquilibre. Le délégué de la Finlande a proposé un moratoire sur les inscriptions, afin que le Comité et le Centre du patrimoine mondial mettent davantage l'accent sur la préparation de propositions d'inscription provenant de pays sous-représentés sur la Liste.

**IX.18** Le Comité a estimé qu'il fallait accélérer la mise en place d'approches spécifiques aux régions pour la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative et crédible* (telles qu'adoptées par le Comité dans le cadre du Plan d'action sur la Stratégie globale – voir section X) afin d'assurer des résultats.. Le Comité a noté la nécessité d'utiliser une approche plus stratégique pour financer des activités liées aux régions et aux thèmes sous-représentés.

**IX.19** Le représentant de l'UICN a réaffirmé l'importance d'un patrimoine mondial qui reconnaisse le continuum nature-culture. L'UICN a informé le Comité que ses membres avaient discuté à plusieurs reprises de ce concept de continuum, y compris au Congrès mondial sur la conservation (Montréal, 1996). Les membres de l'UICN avaient apporté leur appui au concept d'un ensemble unique de critères et la question d'une Liste du patrimoine mondial crédible et représentative qui reflète la diversité culturelle et naturelle. Le représentant de l'UICN a mentionné leur travail permanent sur les études thématiques avec de nouveaux partenaires, dont le Programme mondial sur 200 écorégions du WWF. Il a informé le Comité que l'UICN envisage d'autres domaines de coopération avec l'ICOMOS pour ce qui est des paysages culturels, spécialement ceux qui possèdent des valeurs de biodiversité. Il a déclaré que l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle dans un contexte international et le maintien de l'intégrité et de l'authenticité sont indispensables pour assurer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial.

**IX.20** Les représentants de l'ICOMOS ont souhaité que l'attention se porte sur l'inscription elle-même d'un bien culturel sur la Liste du patrimoine mondial, plutôt que sur les critères qui peuvent être considérés comme des outils d'analyse et qui, d'ailleurs, pourraient n'être pas mentionnés dans les listes publiées. Ils ont insisté sur l'importance d'une communication régulière avec les gestionnaires de sites pour que ceux-ci soient bien informés des débats en cours et aussi pour que ces débats tiennent compte des réalités de terrain. Enfin, ils sont de l'opinion que les objectifs de la Convention doivent être réaffirmés, qui ne visent pas à établir un palmarès des sites les plus prestigieux, mais avant tout à mettre en œuvre une coopération internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité.

**IX.21** Le Président a remercié le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir accueilli la réunion d'Amsterdam et le Comité, les organes consultatifs et les observateurs pour la richesse et l'intensité du débat. Le Comité a adopté les décisions suivantes :

- 1) Le Comité a remercié le délégué de l'Italie (qui a présidé l'Organe consultatif en 1998) et tous les membres de l'Organe consultatif pour leur travail fructueux sur les questions techniques et rend hommage au travail de la Réunion d'experts sur la Stratégie globale qui s'est tenue en mars 1998 à Amsterdam (Pays-Bas).
- 2) Le Comité a souligné l'urgente nécessité d'établir une Liste du patrimoine mondial représentative et juge impératif

d'élargir la participation aux Etats parties dont le patrimoine est actuellement sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a demandé au Centre et aux organes consultatifs de consulter activement ces Etats parties afin d'encourager et de soutenir leur participation active à la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour une meilleure représentativité et crédibilité de la Liste du patrimoine mondial* à travers les actions régionales concrètes exposées dans le Plan d'action de la Stratégie globale adopté par le Comité à sa vingt-deuxième session.

- 3) Compte tenu des objectifs de la Convention du patrimoine mondial, la politique du Comité concernant les propositions d'inscription, devrait se diviser en deux parties : (i) le Comité devrait accorder de la valeur à toutes les propositions d'inscription de tous les Etats parties et (ii) le Comité devrait étendre ses ressources de manière stratégique pour faire augmenter le nombre de propositions d'inscription de sites de régions du monde qui sont actuellement non représentées ou sous-représentées.
- 4) Le Comité a demandé que le Bureau, lorsqu'il étudiera les nouvelles propositions d'inscription à ses prochaines sessions, prenne en compte le débat de la vingt-deuxième session du Comité sur l'établissement d'une Liste du patrimoine mondial représentative.
- 5) Le Comité a demandé au Centre de travailler avec les organes consultatifs afin de poursuivre la révision de la Section I des Orientations et la soumettre à la vingt-troisième session du Bureau. Le Bureau devrait présenter pour adoption ses recommandations à la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial.
- 6) Le Comité a engagé les organes consultatifs à poursuivre le travail de répartition des thèmes en sous-thèmes, en prenant en considération les recommandations des réunions d'experts concernées. Il faut s'attacher particulièrement à assurer le plus haut niveau de consensus scientifique et technique. Il a été demandé aux organes consultatifs de rendre compte de l'avancement réalisé et de suggérer des décisions concrètes à prendre par des sessions futures du Comité.
- 7) Le Comité a demandé que le Centre, en collaboration avec les organes consultatifs, présente à la vingt-troisième session du Comité un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions régionales décrites dans le Plan d'action de la Stratégie globale adopté par le Comité à sa vingt-deuxième session.
- 8) Le Comité a demandé qu'un point de l'ordre du jour sur les "Moyens d'assurer une Liste du patrimoine mondial représentative" soit discuté à la douzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial en 1999. Il a été demandé à la vingt-troisième session du Bureau de préparer ce point de l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.